

3A ETANCHEITE

Société À Responsabilité Limitée au capital de 35 000.00 €

Siège social : 31 Bd Gilly

13010 MARSEILLE

850 266 552 RCS MARSEILLE

PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE **ANNUELLE EN DATE DU 30 JUIN 2026**

L'an deux mille vingt-six, le trente juin, à dix heures, les associés se sont réunis en assemblée générale ordinaire annuelle au siège social, sur convocation de la gérance.

Sont présents ou représentés :

- | | |
|---|-----------|
| - Monsieur Alessandro BIONDI, propriétaire de | 350 parts |
| - Monsieur Stéphane MARTIN, propriétaire de | 350 parts |

soit un total de	700 parts
sur les sept cents (700) parts composant le capital social.	

Monsieur Alessandro BIONDI préside la séance en sa qualité de gérant associé.

Il constate que l'assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise de plus de la moitié des parts sociales.

Monsieur le président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- le rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L.223-19 du code de commerce,
- l'inventaire des valeurs actives et passives de la société, le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le 31 décembre 2025,
- le texte des résolutions proposées au vote de l'assemblée.

Il déclare que ces mêmes pièces ont été mises à la disposition des associés plus de quinze jours avant la date de la présente assemblée et que ces derniers ont eu la possibilité de poser, pendant ce même délai, toutes questions à la gérance, ce dont l'assemblée lui donne acte.

Puis Monsieur le président rappelle que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant :

- Quitus à la gérance,
- Approbation des comptes et affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2025,
- Examen du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L.223-19 du Code de commerce,
- Questions diverses.

Monsieur le président donne ensuite lecture du rapport de la gérance sur les conventions et ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, il met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIÈRE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance des comptes annuels afférents à l'exercice clos le 31 décembre 2025, les approuve tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes.

L'assemblée générale constate que les comptes de l'exercice écoulé, conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal au sens des dispositions de l'article 39-4 du même code.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME RESOLUTION

En conséquence de la résolution qui précède, l'assemblée donne à la gérance quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2025, s'élevant à 142 369.66 €, de la manière suivante :

- Un bénéfice de 142 369.66 €
affectée, pour solde, au compte "Autres réserves" qui présentera un solde créditeur de 1 175 480.41 euros.

Rappel des dividendes antérieurement distribués

L'assemblée générale, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code général des impôts, prend acte de ce que qu'aucun dividende n'a été distribué au cours des trois exercices précédents.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial de la gérance, mentionnant une convention de la nature de celles visées à l'article L.223-19 du Code de commerce, en prend acte purement et simplement.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par la gérance et les associés.

Alessandro BIONDI

✓ Certifié par  yousign

Stéphane MARTIN

✓ Certifié par  yousign

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2025 12			Exercice N-1 31/12/2024 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISÉ	Capital souscrit non appelé (I)						
	Frais d'établissement (II)						
	Immobilisations incorporelles :						
	Frais de développement						
	Conces., brevets, licences, marques, procédés, solutions infor., droits et valeurs similaires	2 600	2 600				
	Fonds commercial						
	Autres immobilisations incorporelles						
	En cours, avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles :						
	Terrains						
ACTIF CIRCULANT	Constructions						
	Install. techniques, matériel et outillage indus.	8 000	8 000				
	Autres immobilisations corporelles	19 744	15 509	4 235	4 915	680-	13. 84-
	En cours, avances et acomptes						
	Immobilisations financières (1) :						
	Participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Titres immobilisés de l'activité de portefeuille						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
ACTIF CIRCULANT	Autres immobilisations financières	4 625		4 625	4 625		
	Total de l'actif immobilisé (III)	34 969	26 109	8 860	9 540	680-	7. 13-
	Stocks et en-cours :						
	Matières premières et autres approvision.	13 500		13 500	14 920	1 420-	9. 52-
	En-cours de production				142 402	142 402-	100. 00-
	Produits finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (2) :						
	Créances Clients et Comptes rattachés	593 659		593 659	434 485	159 174	36. 63
ACTIF CIRCULANT	Autres créances	37 194		37 194	28 576	8 618	30. 16
	Charges constatées d'avance	7 673		7 673	2 671	5 002	187. 25
	Capital souscrit appelé, non versé						
	Valeurs mobilières de placement :						
	Actions propres						
	Autres titres	1 014 998		1 014 998	850 922	164 076	19. 28
	Instruments fi. à terme et jetons détenus						
	Disponibilités	446 836		446 836	408 488	38 348	9. 39
	Total de l'actif circulant (IV)	2 113 860		2 113 860	1 882 464	231 396	12. 29
	Frais d'émission des emprunts (V)						
TOTAL GENERAL	Primes de remboursement des emprunts (VI)						
	Écarts de conversion et diff. d'évaluation (VII)						
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V+VI+VII)		2 148 829	26 109	2 122 720	1 892 004	230 716	12. 19

(1) Dont à moins d'un an4 625

(2) Dont à moins d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
		31/12/2025 12	31/12/2024 12	Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 35 000) Primes d'émission, de fusion, d'apport Ecart de réévaluation Ecart d'équivalence Réserves Réserve légale Réserves statutaires ou contractuelles Réserves réglementées Autres réserves Report à nouveau	35 000 3 500 1 033 111	35 000 3 500 795 528		
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	142 370	237 583	95 213-	40. 08-
	Subventions d'investissement Provisions réglementées				
	Total des capitaux propres (I)	1 213 980	1 071 611	142 370	13. 29
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs Avances conditionnées				
	Total autres fonds propres (I bis)				
PROVISIONS	Provisions pour risques Provisions pour charges				
	Total des provisions (II)				
DETTES (1)	Dettes financières Emprunts obligataires convertibles Autres emprunts obligataires Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit Emprunts et dettes financières diverses Instruments financiers à terme Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes d'exploitation Dettes fournisseurs et comptes rattachés Dettes fiscales et sociales Dettes sur immobilisations et comptes rattachés Autres dettes Produits constatés d'avance	79 086 141 905 407 507 280 242	153 253 108 217 352 416 206 507	74 168- 33 688 55 091 73 735	48. 40- 31. 13 15. 63 35. 71
	Total des dettes (III)	908 739	820 393	88 346	10. 77
	Ecart de conversion passif (IV)				
	TOTAL GENERAL DU PASSIF (I+Ibis+II+III+IV)	2 122 720	1 892 004	230 716	12. 19

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an 908 739 820 393

SARL 3A ETANCHEITE

31 Bd Gilly

13010 MARSEILLE

ANNEXE DU 01/01/2025 AU 31/12/2025

AGEC MARSEILLE

31 Bd Gilly

13010 MARSEILLE

04 13 24 52 94

ANNEXE

SOMMAIRE

- REGLES ET METHODES COMPTABLES

Principes et conventions générales	X
Permanence ou changement de méthodes	X

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN

Etat des immobilisations	X
Etat des amortissements	X
Etat des provisions	X
Etat des échéances des créances et des dettes	X
Evaluation des immobilisations corporelles	X
Evaluation des amortissements	X
Détail des produits à recevoir	X
Détail des charges à payer	X
Détail des charges constatées d'avance	X
Détail des produits constatés d'avance	X

NA = Non Applicable NS = Non significative

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 2 122 719.77 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 2 963 714.71 Euros et dégageant un bénéfice de 142 369.66 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles	2 600		
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	8 000		
Installations générales agencements aménagements divers	10 000		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	8 828		9 16
TOTAL	26 828		9 16
Prêts, autres immobilisations financières	4 625		
TOTAL	4 625		
TOTAL GENERAL	34 053		9 16

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles			2 600	2 600
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			8 000	8 000
Installations générales agencements aménagements divers			10 000	10 000
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			9 744	9 744
TOTAL			27 744	27 744
Prêts, autres immobilisations financières			4 625	4 625
TOTAL			4 625	4 625
TOTAL GENERAL			34 969	34 969

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice		Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL	2 600			2 600
Installations techniques, Matériel et outillage industriel		8 000			8 000
Installations générales agencements aménagements divers		5 697	1 000		6 697
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		8 217	596		8 812
TOTAL		21 914	1 596		23 509
TOTAL GENERAL		24 514	1 596		26 109
Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Instal.générales agenc.aménag.divers	1 000				
Matériel de bureau informatique mobilier	596				
TOTAL	1 596				
TOTAL GENERAL	1 596				

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Etat des provisions
Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	4 625	4 625	
Autres créances clients	593 659	593 659	
Personnel et comptes rattachés	1 000	1 000	
Impôts sur les bénéfices	31 242	31 242	
Taxe sur la valeur ajoutée	3 171	3 171	
Débiteurs divers	1 781	1 781	
Charges constatées d'avance	7 673	7 673	
TOTAL	643 150	643 150	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	79 086	79 086		
Personnel et comptes rattachés	9 755	9 755		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	29 192	29 192		
Taxe sur la valeur ajoutée	102 587	102 587		
Autres impôts taxes et assimilés	371	371		
Groupe et associés	342 527	342 527		
Autres dettes	64 980	64 980		
Produits constatés d'avance	280 242	280 242		
TOTAL	908 739	908 739		

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	10 à 50 ans
Agencements et aménagements	Linéaire	10 à 20 ans
Installations techniques	Linéaire	5 à 10 ans
Matériels et outillages	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	4 à 5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	5 à 10 ans
Mobilier	Linéaire	5 à 10 ans

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Détail des produits à recevoir

Détail des charges à payer

	Montant
ORGANISMES SOCIAUX CAP	
- REGUL RSI AB	1 568
- REGUL RSI SM	1 511
Total	3 079

Détail des charges constatées d'avance

	Exploitation	Financier	Exceptionnel
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE			
- 1 167.79 X 11/12	7 673		
Total	7 673		

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Détail des produits constatés d'avance

(Code du Commerce Art. R 123-189)

	Exploitation	Financier	Exceptionnel
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE			
- ACOMPTES RECUS	1 4 3 2 7 9		
- ACOMPTES RECUS	6 4 9 6 3		
- ACOMPTES RECUS	7 2 0 0 0		
Total	2 8 0 2 4 2		